

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIZI-OUZOU

DAIRA DE OUAGUENOUN

COMMUNE DE TIMIZART

N I F : 0 984 1508 41217 25

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE RELATIF AU

Projet : Aménagement et revêtement en BB des pistes aux villages :

Lot 01 : Aménagement et revêtement en BB de la piste AGOURACHE, village ABIZAR sur 680 ML.

Lot 02 : Aménagement et revêtement en BB de la piste au village BOUDRAR (Consort Doudjedid) sur 400 ML.

Lot 03 : Aménagement et revêtement en BB du chemin du village IMALOUCENE, consort ACHILI sur 500 ML.

Lot 04 : Aménagement et revêtement en BB de tronçons de route au village TIMIZART sur 850 ML.

Lot 05 : Aménagement et revêtement en BB de la route à ALMA-GUEMNA YENE, village IKHOUCHA sur 950 ML

Conformément aux dispositions de l'article 65 et 82, du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, et aux articles 36, 37, 38 et 39 de la loi n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le président de l'assemblée populaire communale de Timizart informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence de capacités minimales N° 01/2026 relatif au projet : **Aménagement et revêtement en BB des pistes aux villages :**

Lot 01 : Aménagement et revêtement en BB de la piste AGOURACHE, village ABIZAR sur 680 ML.

Lot 02 : Aménagement et revêtement en BB de la piste au village BOUDRAR (Consort Doudjedid) sur 400 ML.

Lot 03 : Aménagement et revêtement en BB du chemin du village IMALOUCENE, consort ACHILI sur 500 ML.

Lot 04 : Aménagement et revêtement en BB de tronçons de route au village TIMIZART sur 850 ML.

Lot 05 : Aménagement et revêtement en BB de la route à ALMA-GUEMNA YENE, village IKHOUCHA sur 950 ML, paru sur les quotidiens nationaux: "المساء" et " El Moudjahid " le 21/02/2026 et journaux électroniques : ديزاد نيوز et دزاير توب du 02/03/2026, ANEP N°2616006060 et Le BOMOP N° 2008 semaine du 01 au 07 Mars 2026, et qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières le marché est attribué provisoirement comme suit :

N° de lot + l'intitulé	Entreprise attributaire	Montant du marché		Délais de réalisation	Critère de choix	
		HT	TTC		Note technique	Choix
Lot 01 : Aménagement et revêtement en BB de la piste AGOURACHE, village ABIZAR sur 680 ML	SARL ETPB SLIMANA Said NIF 002215005181 674	5 096 000,00 DA	6 064 240,00 DA	04 mois	54/70	Pré qualifié Techniquement Offre unique
Lot 02 : Aménagement et revêtement en BB de la piste au village BOUDRAR (Consort Doudjedid) sur 400 ML.		3 932 500,00 DA	4 679 675,00 DA	04 mois	54/70	Pré qualifié Techniquement Offre unique
Lot 03 : Aménagement et revêtement en BB du chemin du village IMALOUCENE, consort ACHILI sur 500 ML		3 336 000,00 DA	3 969 840,00 DA	04 mois	54/70	Pré qualifié Techniquement Offre unique
Lot 05 : Aménagement et revêtement en BB de la route à ALMA-GUEMNA YENE, village IKHOUCHA sur 950 ML		6 305 000,00 DA	7 502 950,00 DA	05 mois	54/70	Pré qualifié Techniquement Offre unique
Lot 04 : Aménagement et revêtement en BB de tronçons de route au village TIMIZART sur 850 ML.	Infructueux pour non réception des offres					

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher du service technique communal dans un délai de 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire, pour s'informer des résultats de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières.

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délais de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le BOMOP et /ou les quotidiens nationaux Conformément aux dispositions de l'article 82, du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 56 de la loi n° 23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

TIMIZART, Le : 15/03/2026
Le président de L'assemblée
Populaire communale